

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 6 novembre 2020

La Société du Grand Paris s'engage pour la filière bois en Île-de-France

Le jeudi 5 novembre, Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris a signé le Pacte Bois Biosourcés, aux côtés de Marc Guillaume, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Valérie Péresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France, Luc Charmasson, président du comité stratégique de Filière bois, Paul Jarquin, président de FiBois Ile-de-France, ainsi que de 24 maîtres d'ouvrages et aménageurs (bailleurs sociaux, collectivité territoriale, promoteurs et architectes).

La Société du Grand Paris est investie dans une démarche ambitieuse en matière d'écoconstruction, alors que le pacte prévoit un engagement de construire 40 % de surface de plancher des projets en biosourcés et bois, la Société du Grand Paris s'engage à construire ses projets immobiliers avec plus de 70% de matériaux biosourcés et notamment du bois (50 %). Cet engagement s'exprime pour 1 million de m² représentant pour sa part résidentielle, 10 000 logements livrés dans les 12 prochaines années.

Ce Pacte, porté par l'interprofession FiBois Île-de-France vise à développer l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans le secteur du bâtiment en Île-de-France.

« Je me réjouis de la signature de ce Pacte qui consolide l'engagement de la Société du Grand Paris en faveur de la construction durable et du développement de la filière bois française. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique environnementale et sociétale de la Société du Grand Paris dont l'objectif est de réaliser au moins 70 % de ses projets immobiliers en matériaux biosourcés, dont 50 % en bois français. Le Grand Paris Express s'impose comme un levier majeur de la lutte contre le réchauffement climatique puisqu'il va entraîner une réduction potentielle de 150 à 200 000 tonnes de CO₂ en lien avec le développement de nos projets immobiliers. »

Thierry Dallard, président du directoire de la Société du Grand Paris

Avec la signature de ce Pacte, la Société du Grand Paris s'inscrit résolument dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) qui prévoit une réduction de 49 % de l'empreinte carbone du secteur du bâtiment en 2030 par rapport à 2015, afin d'atteindre l'objectif de la neutralité carbone à horizon 2050.

À propos de la Société du Grand Paris

La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État dont la mission est de piloter le déploiement et le financement du Grand Paris Express. Elle assure la construction des infrastructures qui composent le réseau et acquiert, pour le compte d'Île-de-France Mobilités, les matériels roulants qui le parcourront. Futur métro du Grand Paris, le Grand Paris Express est le plus grand projet d'infrastructure et d'aménagement d'Europe. Avec 200 kilomètres de réseau, le projet prévoit la création de quatre nouvelles lignes autour de Paris, le prolongement de la ligne 14, la construction de 68 gares et l'aménagement de nouveaux quartiers autour de ces futurs pôles urbains.

Contacts presse :

Société du Grand Paris : Guy-Arnaud Behiri - guyarnaud.behiri@societedugrandparis.fr - 06 98 82 79 40

Jérémy Huppenoire - jeremy.huppenoire@societedugrandparis.fr - 06 34 47 16 18